

## CHAPITRE 1 - L'IDENTIFICATION DES PERSONNES

Gérard Noiriel

*in Xavier Crettiez, Du papier à la biométrie : identifier les individus*

Presses de Sciences Po | « Académique »

2006 | pages 29 à 37

ISBN 9782724609891

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/du-papier-a-la-biometrie-identifier-les-individus---page-29.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Chapitre 1

## L'IDENTIFICATION DES PERSONNES

---

*Gérard NOIRIEL*

**M**ême si l'intérêt des chercheurs pour l'encartement n'est pas vraiment nouveau, jusqu'ici les uns et les autres travaillaient de façon isolée, sans véritables liens entre eux. Aujourd'hui, une communauté de sociologues, politistes, historiens et anthropologues étudie ce thème dans une perspective interdisciplinaire. Je voudrais tenter, en introduction de cette partie, d'expliquer pourquoi les sciences sociales s'y intéressent de plus en plus. Je donnerai ensuite quelques exemples de recherches historiques empiriques concernant la période moderne et contemporaine qui illustrent, me semble-t-il, la fécondité heuristique de cette nouvelle approche.

### — Un nouveau paradigme

Depuis les années 1980, la crise des grands paradigmes qui avaient dominé les sciences sociales dans la période précédente (structuralisme, fonctionnalisme, marxisme, etc.) a incité un grand nombre de chercheurs en sciences sociales à réévaluer le rôle des individus et des relations qu'ils développent entre eux dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Ce qui les a conduits à prendre davantage en compte l'historicité des phénomènes sociaux. Cette évolution – qui traduit un retour aux sources de la sociologie de l'action, telle que Max Weber l'avait déjà définie au début du siècle – a été extrêmement féconde sur le plan heuristique ; notamment

parce qu'elle a permis de renouveler le dialogue interdisciplinaire entre sociologues, anthropologues, politistes et historiens. La question des « identités sociales » est l'un des objets d'étude qui a été le plus affecté par ces mutations. Jusqu'au début des années 1980, la problématique identitaire a été dominée par les interrogations que l'œuvre magistrale de Claude Lévi-Strauss avait imposées sur la scène intellectuelle dans les décennies d'après-guerre, profondément marquée par le structuralisme. L'ouvrage collectif issu du séminaire interdisciplinaire que celui-ci avait organisé au Collège de France au milieu des années 1970 sur cette question<sup>1</sup> reflète parfaitement ces préoccupations. Comme l'indique Jean-Marie de Benoist dans la présentation de l'ouvrage, penser l'identité, c'est penser le rapport entre le singulier (*l'ideon* des Grecs) et l'universel (*koïnon*), entre l'élément et la structure, la continuité et la rupture. Dans l'introduction, Claude Lévi-Strauss souligne que ce séminaire a été conçu pour répondre aux questions suivantes : comment envisageons-nous aujourd'hui l'identité ? Comment les individus des autres cultures la définissaient-ils ? Les chercheurs invités au séminaire appartiennent à des disciplines qui ont des choses à dire sur ce genre de sujets. Parmi la dizaine d'intervenants, on trouve une majorité d'anthropologues, des philosophes et des psychanalystes. Mais pas un seul historien et pas un seul sociologue.

Ce séminaire avait été conçu au départ comme une réponse aux critiques adressées à l'anthropologie structurale que défendait Claude Lévi-Strauss<sup>2</sup>. Même s'il ne les désigne pas nommément, ce sont les représentants de la « philosophie critique » (notamment Jacques Derrida, Michel Foucault et Gilles Deleuze) qui étaient visés. En effet, à partir des années 1960, ces derniers ont commencé à contester la validité de l'opposition entre nature et culture, entre sociétés primitives et civilisation, etc. Leurs critiques ne constituent pas vraiment une « réfutation » de l'anthropologie lévi-straussienne. Elles annoncent surtout un changement de paradigme, illustrant le processus que Thomas Kuhn a décrit à propos des sciences naturelles. Les questions qui passionnaient la génération antérieure n'intéressent plus leurs successeurs. Elles paraissent naïves, vieilles et dépassées. Pour innover, il faut passer à autre chose. Pour le problème

1. Claude Lévi-Strauss (dir), *L'Identité*, Paris, PUF, 1983. Ce séminaire a été conçu et animé par Jean-Marie de Benoist.

2. Lévi-Strauss le dit de façon explicite dans la conclusion de l'ouvrage.

qui nous occupe ici, les premiers ouvrages de Jacques Derrida ont eu une grande importance<sup>3</sup> car ils s'attaquaient directement aux présupposés qui sous-tendaient l'anthropologie de Lévi-Strauss, notamment le mythe du « bon sauvage », préservé des horreurs de la civilisation moderne. Mais pour les sciences sociales, l'essentiel tient aux perspectives nouvelles qu'ouvre une critique philosophique qui accorde une importance essentielle à la question de l'écriture dans la construction (et la déconstruction) des identités. Cette posture philosophique rencontre un écho chez les anthropologues qui, à l'instar de Jack Goody, commencent à s'interroger sur la « raison graphique<sup>4</sup> ». Comme le soulignent Jean Bazin et Alban Bensa dans la présentation de ces travaux au public français, prendre au sérieux la question de la trace écrite, c'est déplacer l'objet de la réflexion anthropologique, en privilégiant l'étude des processus grâce auxquels, dès la préhistoire, les individus et les groupes sociaux ont été « saisis » par l'écriture. C'est ouvrir une perspective de recherche qui fera toute sa place à l'État, réalité trop souvent marginale dans les préoccupations des anthropologues. Au lieu de continuer à s'interroger sans fin sur la définition de « l'identité » dans les différentes « cultures », les chercheurs sont invités à privilégier l'étude des processus d'identification, entendus comme relations de pouvoir mettant aux prises les individus qui ont les moyens de définir l'identité des autres et ceux qui sont les objets de leurs entreprises<sup>5</sup>.

Loin de se limiter à l'anthropologie, ce changement de paradigme a affecté les disciplines voisines. En histoire, c'est sous l'influence de Michel Foucault que sont engagées les premières recherches sur les rapports entre savoir et pouvoir. En critiquant les présupposés de la démographie historique, Foucault a montré que les actes d'état civil n'étaient pas des sources neutres, qu'il suffirait de quantifier pour produire des connaissances objectives. Il convient aussi de les considérer comme des enjeux de pouvoir autour des modes d'identification des personnes, de leur enregistrement par les pouvoirs publics, etc<sup>6</sup>. En sociologie, les travaux de Pierre Bourdieu

3. Voir notamment, Jacques Derrida, *La Grammatologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1967.

4. Jack Goody, *La Raison graphique*, Paris, Éditions de Minuit, 1979 (traduction et présentation de Jean Bazin et Alban Bensa).

5. « Chacun reçoit désormais son identification d'un code central unique qui n'est au pouvoir de personne », Jean Bazin et Alban Bensa, op. cit., p. 28.

6. Sur ce point, voir Gérard Noiriel, *État, nation, immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.

et de son équipe réorientent une réflexion jusque-là polarisée sur la question des classes et des frontières de classes, vers une analyse centrée sur les luttes de classement et leur institutionnalisation étatique.

Il faut toujours beaucoup de temps pour que des thèses philosophiques, des orientations théoriques, des pistes méthodologiques se transforment en outils opérationnels pour la recherche empirique. Et plus de temps encore pour aboutir à des résultats tangibles et cumulables. La réflexion sur l'identification des personnes, esquissée dès les années 1970, a été mise en œuvre dans les décennies suivantes, tant en anthropologie, qu'en histoire, en science politique ou en sociologie. Un grand nombre de chercheurs abordent aujourd'hui **la question identitaire comme un processus (et non un état) mettant en relation, directement ou indirectement, des individus (et non des entités collectives).** Leurs travaux convergent pour souligner le rôle majeur joué par l'État dans ces constructions identitaires. Ils montrent que les identités individuelles ou collectives résultent d'un processus d'identification qui met aux prises des acteurs dont les uns disposent du pouvoir de nommer les autres, de les catégoriser (donc de les « mettre à part »), de fixer les éléments considérés comme « essentiels » dans l'identité d'une personne, en isolant certaines de ses caractéristiques au détriment des autres.

Bien sûr, toutes les recherches qui ont été développées au cours de ces dernières années sur les questions d'identification des personnes ne s'inscrivent pas explicitement dans cette problématique sociologique. Mais je pense que beaucoup peuvent y trouver leur place. L'un des dangers majeurs qui guettent les sciences sociales, c'est la multiplication des études répétitives. C'est pourquoi il est important d'essayer de les lier entre elles grâce à une perspective unifiante. Un certain nombre d'entre nous s'efforcent aujourd'hui de travailler dans ce sens en renforçant le dialogue entre les spécialistes des différentes disciplines. L'une des premières initiatives de ce type a été prise par Jane Caplan et John Torpey, lors du colloque *Documenting Individual Identities* organisé à Laguna Beach (Californie) en décembre 1998<sup>7</sup>. La rencontre que nous avons tenue à l'EHESS s'inscrivait dans le prolongement de cet événe-

7. Jane Caplan et John Torpey (dir.), *Documenting Individual Identities. The Development of State Practices in the Modern World*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 2001.

ment. Notre objectif était de replacer le thème de l'identification des personnes dans une réflexion plus vaste sur les mutations du lien social dans le monde actuel. En partant du constat que les pratiques d'identification sont une constante de l'histoire des sociétés humaines, nous voulons en restituer la genèse, montrer que l'extension des « chaînes d'interdépendance » (expression forgée par le sociologue Norbert Elias) qui lient les hommes entre eux sur des échelles toujours plus vastes a eu pour effet de renforcer les formes d'identification à distance (médiatisées par l'écriture et les « papiers »), au détriment des formes traditionnelles, fondées sur le face-à-face et l'interconnaissance. L'emprise de plus en plus grande de ces contrôles à distance s'explique à nos yeux par deux grands facteurs : la mobilité croissante des individus dans l'espace et le triomphe des États-nations (en tant que groupements politiques réunissant des individus qui sont liés indirectement entre eux par le fait qu'ils dépendent des mêmes lois). Le but est de mieux comprendre comment a évolué au cours du temps l'articulation entre le face-à-face et le contrôle à distance. Comment les gens qui sont pris dans ces enjeux de pouvoir et de savoir se sont-ils situés par rapport à eux ? Dans quelle mesure les ont-ils subis, provoqués, contournés, aménagés ? Quels rapports peut-on déceler entre ces pratiques et les formes d'auto-identification grâce auxquelles les individus se reconnaissent en tant que « sujets » ?

Même si aujourd'hui, ces problèmes intéressent surtout les chercheurs travaillant sur le présent, il est important de souligner qu'ils concernent toutes les périodes historiques. C'est pourquoi nous avons noué des liens avec des historien(ne)s spécialistes de l'Antiquité et du Moyen Âge. Il nous paraît également important de sortir la réflexion de sa dimension hexagonale, en ouvrant le débat avec des collègues spécialistes de l'Amérique du Nord, de l'Afrique et de l'Océanie.

## — Un nouveau regard sur l'État

Au cours de ces dernières années, les recherches historiques sur l'identification des personnes se sont surtout focalisées sur l'État, renouvelant en profondeur les approches privilégiées auparavant<sup>8</sup>. Trois domaines

8. Je reprends ici une analyse présentée dans l'introduction du dossier « Vos papiers ! », *Genèses*, 54, mars 2004.

d'études, jusque-là séparés, ont été ainsi reliés : l'histoire de la police, l'histoire de la justice et l'histoire de l'immigration. Développé d'abord par les historiens de la période contemporaine, ce champ de recherches bénéficie aujourd'hui de l'apport des « modernistes ». En témoigne le travail de Vincent Denis sur l'identification des personnes au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'auteur montre que l'ère des « papiers d'identité » que l'on faisait débiter en 1789 a commencé en fait dès l'Ancien Régime. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la brutale accélération de la mobilité des hommes, mais aussi la diffusion des idées libérales hostiles aux entraves corporatives, incitent les représentants du pouvoir royal à prendre en charge des fonctions de sécurité et de discipline collectives qui relevaient auparavant des groupements locaux. Le projet de réforme de la police, publié en 1749 par Guillaudot, a pour but de répondre à ces préoccupations nouvelles. Ce texte est fascinant car il définit d'emblée l'objectif fondamental que la police s'efforcera d'atteindre aux cours des siècles suivants : contraindre tous les individus à prouver leur identité civile à l'aide d'un document officiel attestant leur enregistrement dans un immense fichier central. Néanmoins, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les *pratiques* d'identification policière sont encore balbutiantes. Elles dépendent des formes traditionnelles de reconnaissance des personnes, fondées sur la familiarité et le face-à-face. Nous sommes à l'âge de la surveillance et non du contrôle d'identité<sup>9</sup>. Les innovations du XVIII<sup>e</sup> siècle sont, malgré tout, d'une grande importance dans l'histoire des « papiers d'identité » parce que, dès le départ, elles sont reliées aux trois types de préoccupations sécuritaires qui caractérisent les États modernes : la sécurité publique (lutte contre la criminalité), la sécurité sociale (lutte contre la mendicité), la protection du pouvoir d'État en tant que tel. Ce troisième niveau est sans doute le plus décisif car il s'agit d'un enjeu politique majeur. Sur le plan intérieur, les gouvernants ont compris, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'intérêt que présentait l'identification à distance pour lutter contre les risques de subversion. Paris a été pendant plus de deux siècles le grand laboratoire où toutes les nouvelles technologies identificatrices ont été inventées, parce que les forces de l'ordre devaient avant tout protéger les organes centraux de l'État, regroupés dans une capitale. Mais les « papiers d'identité » ont aussi été utilisés

9. Vincent Denis, Individu, identité, identification en France, 1715-1815, thèse, Université Paris-I, 2003.

d'emblée pour renforcer la sécurité de l'État face aux périls extérieurs. Les premières mesures d'identification totale, combinant dossier individuel et fichier central, ont d'abord été appliquées dans l'armée, pour traquer les déserteurs. De même, c'est l'institution militaire qui a été la première à découvrir que l'on ne pouvait pas « gouverner » des individus dont on attend un service uniquement par la répression. En accordant une pension à ses anciens soldats, elle les encourageait à solliciter eux-mêmes leur identification au sein d'une catégorie d'« ayant droit » qui inaugure l'État social contemporain.

Les travaux qui ont été réalisés ces dernières années sur l'histoire de la police permettent de mieux comprendre les mutations des pratiques d'identification à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, au moment où le pouvoir bureaucratique s'installe définitivement au cœur de l'État républicain. Sans pouvoir rendre compte ici de toutes les recherches publiées ou en cours, il faut insister sur celles qui ont été consacrées à la police judiciaire. Dans un article récent, Ilsen About montre comment les efforts entrepris depuis la Révolution française pour enrichir et centraliser les données concernant les criminels ont été mis à profit par Alphonse Bertillon, le père fondateur du service de l'identité judiciaire<sup>10</sup>. En combinant les savoirs fournis par l'anthropologie physique, la photographie et les pratiques administratives de classement, celui-ci met au point une nouvelle technique d'identification des criminels qui se révèle d'emblée très performante. Le fichier central, pièce essentielle du système, est désormais constamment alimenté grâce aux informations que fournissent les agents qui sont sur le terrain. L'efficacité du système de Bertillon tient au fait qu'il repose sur un véritable appareil bureaucratique, mobilisant une multitude de fonctionnaires et les moyens modernes de communication (chemins de fer, télégraphe, téléphone). À présent, les citoyens peuvent se déplacer d'autant plus librement dans l'espace qu'ils sont reliés à l'État par un nombre sans cesse croissant de fils invisibles. La surveillance s'efface au profit du contrôle d'identité.

Les forces de l'ordre disposent donc désormais des moyens matériels permettant de concrétiser les projets d'identification totale auxquels

10. Ilsen About, « La construction d'un système national d'identification policière en France (1893-1914). Anthropométrie, signalements et fichiers », *Genèses*, 54, mars 2004.



rêvaient les réformateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, la police se heurte à une nouvelle contrainte : les principes démocratiques, entérinés par le droit républicain, lui interdisent en effet le fichage de tous les individus. Nous avons là un enjeu très important, à la fois sur le plan politique et administratif. La préfecture de police va s'efforcer de contourner les résistances des citoyens en s'attaquant aux maillons faibles de la société républicaine : les nomades et les étrangers. Ces groupes sont tolérés sur le territoire national en vertu d'une autorisation spéciale délivrée par l'État et matérialisée par des « papiers d'identité » : le carnet anthropométrique des nomades et la carte de séjour des étrangers. Mais, dans le même temps, les individus qui en font partie sont fichés systématiquement. Pour la première fois, la carte et le fichier central sont combinés pour fournir à la police un instrument d'identification terriblement efficace. Ce nouvel outil jouera un rôle décisif dans la mise en œuvre de la politique xénophobe que la Troisième République développera à l'encontre des immigrants, au cours des années 1930<sup>11</sup>. La thèse de Pierre Piazza permet de faire le lien entre la Troisième République, le gouvernement de Vichy et l'après-guerre<sup>12</sup>. On voit clairement que les pratiques d'identification développées par le régime du Maréchal Pétain sont dans la continuité des innovations républicaines, bien que la nature du régime ne soit plus la même. La carte d'identité que Vichy a imposée à tous les Français s'inscrit dans le prolongement direct des mesures adoptées pendant et immédiatement après la Première Guerre mondiale. Le projet de carte nationale d'identité, concocté par la préfecture de police en 1921, a pour objectif d'étendre à tous les citoyens les mesures d'encartement imposées aux étrangers et aux nomades. L'ampleur des protestations, notamment dans les milieux populaires, ne permettra pas au ministère de l'Intérieur de la rendre obligatoire. C'est seulement lorsque les libertés publiques auront été anéanties par le gouvernement de Vichy, que l'identification totale des citoyens pourra être imposée. Les discriminations visant la population juive aboutiront à la mise en place d'un fichier central qui sera l'instrument principal grâce auquel la police

11. Voir la thèse de Clifford Rosenberg, *Republican Surveillance : Immigration, Citizenship, and the Police in Interwar Paris*, Ph. D., Princeton University, 2000.

12. Pierre Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004.

française contribuera à la déportation. Le rêve de Guillaud se terminera en cauchemar. Le retour de la démocratie permettra aux citoyens de reconquérir leurs libertés individuelles. Néanmoins, le processus historique d'identification ne sera pas inversé. Au contraire, plus les citoyens ont de libertés individuelles, plus ils ont de possibilités de se déplacer, et plus les technologies identitaires se renforcent. Chaque jour, l'actualité fournit des exemples montrant l'importance croissante que prennent les procédures étatiques d'identification des personnes dans la gestion des flux migratoires et dans la restructuration des relations internationales à l'échelle mondiale. Alors qu'aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ce sont les États européens qui ont joué un rôle moteur dans le développement de ces technologies, depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York, celles-ci tendent à se « mondialiser », sous la pression des États-Unis. Le contexte politique, marqué par le retour en force des préoccupations sécuritaires, explique le recours de plus en plus massif aux techniques génétiques et informatiques d'identification individuelle (notamment la biométrie). Ces initiatives suscitent l'inquiétude d'un grand nombre de citoyens qui les perçoivent comme une atteinte aux libertés individuelles. La mise en perspective historique de ces questions qui sont au cœur de l'actualité permet de comprendre qu'elles s'inscrivent dans le prolongement du conflit qui oppose depuis des siècles les tenants de la « sécurité » aux défenseurs de la « liberté ».